



A retourner à votre Centre de Gestion :

Groupe APICIL
38 rue François Peissel
BP 47
69642 Caluire et Cuire Cedex
☎ : 04 72 27 78 78 Fax : 04 26 23 83 63
gestion.prevoyance@apicil.com

Dénomination ou raison sociale :

Enseigne/Sigle :

N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ : Fax : E-mail :

Nom de la personne en charge du dossier :

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

N° de Sécurité sociale | | | | | | | Clé | | |

Né(e) le : / /

Situation : ☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Veuf ☐ Divorcé ☐ Partenaire lié par un Pacs ☐ Concubin

Nbre d'enfant(s) à charge :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date d'entrée dans l'entreprise : ____/____/____ ☐ Temps complet ☐ Temps partiel

En qualité de : ☐ Affilié à l'AGIRC ☐ Non affilié à l'AGIRC ☐ Saisonnier ☐ Autre

Activité salariée de : ☐ Plus de 200 heures ☐ Moins de 200 heures (tous employeurs confondus)

Date de l'arrêt de travail : ____/____/____

Cause de l'arrêt de travail :

☐ Maladie ☐ Maladie professionnelle ☐ Accident ☐ Accident de travail ☐ Accident de trajet

Date de reprise du travail (le cas échéant) : ____/____/____

Date de reprise du travail à mi-temps thérapeutique (le cas échéant) : / /

Date de rupture du contrat de travail (le cas échéant) : ____/____/____

L'accident à l'origine de l'arrêt de travail a-t-il été commis par un tiers responsable ? ☐ Oui ☐ Non



Informations complémentaires Décès

Date du décès : ____/____/____

Déclaration des salaires de référence**Salaire de référence pour la garantie mensualisation :**- Première période d'indemnisation :

Salaire net que le salarié aurait perçu s'il avait continué à travailler normalement y compris le précompte salarial et après prélèvement de la CSG et CRDS

_____ Euros

- Deuxième période d'indemnisation :

Salaire net que le salarié aurait perçu s'il avait continué à travailler normalement

_____ Euros

Le montant total des indemnisations ne peut être supérieur au salaire net que le salarié aurait perçu s'il avait continué à travailler

Salaire de référence pour la garantie incapacité de travail : salaires bruts perçus au cours des 12 derniers mois précédant l'arrêt de travail y compris le 13ème mois, les primes et avantages en nature (sauf cas particuliers : temps partiel et moins d'un an d'ancienneté)

_____ Euros

Salaire net de comparaison pour la garantie incapacité de travail : salaire net à payer des 12 derniers mois précédant l'arrêt de travail

_____ Euros

Taux de charge :%**Pièces à joindre**

- ☐ Avis d'arrêt de travail ou prolongation (pour les moins de 200 h)
- ☐ Copie des décomptes Sécurité sociale
- ☐ Attestation de reprise de travail
- ☐ Notification Sécurité sociale invalidité (le cas échéant)
- ☐ Copie des bulletins de salaire (si salaire de référence pour la garantie incapacité est supérieur à 50 000 €)
- ☐ RIB (si celui-ci n'a pas déjà été fourni)
- ☐ Avis de décès
- ☐ Toute pièce ou justificatif demandé par le Centre de gestion au vu de la qualité du ou des bénéficiaires

APICIL Prévoyance se réserve le droit de réclamer ultérieurement tout justificatif nécessaire au contrôle du dossier ainsi que toute autre pièce utile à son instruction.

Mode de paiement :

Arrêt de travail : Le paiement des prestations sera effectué à l'employeur (Sauf en cas de rupture du contrat de travail). Joindre **un relevé d'identité bancaire** (si cela n'a pas été fait une première fois).

Décès : Le paiement des prestations sera effectué au(x) bénéficiaire(s).

Cachet de l'entreprise : Date et Signature du représentant de l'entreprise :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites au présent formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme.

PREVOYANCE

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé au 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

Réf. : OF - Demande de prestation d'arrêt de travail / Décès - Organismes de Formation - 3318 B - 01/2016

38 rue François Peissel
BP 47
69642 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com

